

# 30 Viet Nam

## Soutien à l'agriculture

Le soutien fourni au secteur agricole du Viet Nam fluctue à des niveaux bas et négatifs, ce qui résulte, dans une large mesure, des variations du soutien des prix du marché (SPM). En 2018-20, l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) du pays était de -9.2 %, indiquant une taxation globale implicite, alors que le niveau de soutien était positif en 2000-02. Le SPM varie d'un produit agricole à l'autre. Les producteurs de produits en concurrence avec les produits importés, tels que le maïs, la canne à sucre et la viande bovine, bénéficient d'une protection douanière, tandis que les producteurs de noix de cajou, de viande porcine et de volaille, de poivre, de café, de thé et de caoutchouc sont implicitement taxés. Les riziculteurs bénéficient également d'un soutien des prix fondé sur des prix indicatifs, destiné à garantir aux agriculteurs un profit supérieur de 30 % au coût de production moyen<sup>1</sup>. Certaines années, lorsque les prix intérieurs sont au-dessous des prix internationaux, ce système entraîne une taxation implicite des riziculteurs. En moyenne, au cours de la période 2018-20, les prix effectifs perçus par les producteurs étaient 9 % au-dessous des cours mondiaux, bien que cette moyenne masque de grandes différences entre les produits agricoles.

Les transferts budgétaires aux producteurs sont relativement faibles et comprennent les paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables, principalement des dépenses destinées à subventionner une exonération de redevance pour les services d'irrigation, et des paiements directs aux producteurs de riz conditionnés au maintien en production des terres rizicoles.

Le soutien aux services d'intérêt général bénéficiant à l'agriculture (ESSG) équivalait à 2.5 % de la valeur ajoutée de l'agriculture en 2018-20, contre 2.9 % en 2000-02. Les dépenses visant à développer et à entretenir les infrastructures, notamment les infrastructures d'irrigation, constituent le poste le plus important de cette forme de soutien. Le soutien total à l'agriculture (EST) varie entre des valeurs positives et négatives, car certaines années, les transferts budgétaires aux producteurs et les dépenses consacrées aux services d'intérêt général ne compensent pas le SPM globalement négatif.

## Évolutions récentes de l'action publique

En 2020, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MARD) a approuvé son plan de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le changement climatique pour la période 2021-30. Ce plan définit les tâches que le secteur doit accomplir pour mettre en œuvre le plan d'action gouvernemental de 2016 relatif à l'Accord. Les principales tâches du MARD consistent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur de l'agriculture et du développement rural, ainsi qu'à établir des systèmes de mesure, de notification et de vérification (MNV) pour le secteur agricole et les secteurs de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF). Le gouvernement a également promulgué le plan national d'adaptation au changement climatique pour 2021-2030, avec une Vision pour 2050, dont l'objectif est de minimiser la vulnérabilité aux répercussions du changement climatique et les risques de telles répercussions en renforçant l'adaptabilité des communautés, des

secteurs économiques et des écosystèmes. Pour le secteur agricole, le plan définit des besoins, des objectifs et des tâches liés à l'adaptation.

Depuis 2003, la plupart des ménages et des organisations agricoles sont exonérés de la taxe sur l'utilisation des terres cultivées ou bénéficient d'une réduction de cette taxe. En juin 2020, le gouvernement a publié une résolution prolongeant cette exonération jusqu'au 31 décembre 2025.

En 2020, le Viet Nam a signé le Partenariat économique régional global (RCEP ou ASEAN+5) et l'Accord de libre-échange entre le Royaume-Uni et le Viet Nam (UKVFTA). Le RCEP combine et approfondit les accords bilatéraux et régionaux existants. En fois en vigueur, il sera le plus important accord de libre-échange au monde, couvrant environ 30 % de la population et du PIB à l'échelle mondiale. L'Accord de libre-échange entre le Royaume-Uni et le Viet Nam a été négocié sur la base des engagements contenus dans l'accord initial avec l'Union européenne (EVFTA), en effectuant les modifications nécessaires pour qu'il respecte le cadre des échanges bilatéraux entre le Viet Nam et le Royaume-Uni. Cet Accord est entré en vigueur le 31 décembre 2020. (L'EVFTA est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2020.)

Le Viet Nam a autorisé les entreprises, les particuliers et les entreprises familiales touchés par la pandémie de COVID-19 à reporter le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu et du loyer des terres. Les entreprises, organisations, ménages et personnes participant à la production agricole, sylvicole et halieutique, de même qu'à la production et à la transformation des aliments, font partie de ceux pouvant prétendre à un report du paiement des impôts et des loyers des terres.

De même, en réponse à la pandémie de COVID-19, le 11 mars 2020, le gouvernement a ordonné aux négociants privés en riz de conserver des réserves de riz équivalant à 5 % du volume expédié les six mois précédents afin de stabiliser le marché intérieur. Le 25 mars 2020, le gouvernement a suspendu les exportations de riz afin de garantir la sécurité alimentaire du pays pendant la pandémie de COVID-19 et dans le contexte d'une grave sécheresse dans le delta du Mékong. Cette décision a ensuite été réexaminée pour être remplacée par un quota mensuel pour les exportations de riz et, le 3 avril 2020, le gouvernement a approuvé un plan pour exporter 400 000 tonnes de riz en avril et la même quantité en mai.

Le 27 mars 2020, le Viet Nam a annoncé un plan visant à stocker 270 000 tonnes de riz, dont 80 000 tonnes de riz paddy (non décortiqué), afin de garantir l'approvisionnement alimentaire du pays pendant la pandémie de COVID-19. Le ministère des Finances a été chargé d'acheter 190 000 tonnes de riz et 80 000 tonnes de riz paddy sur le marché intérieur.

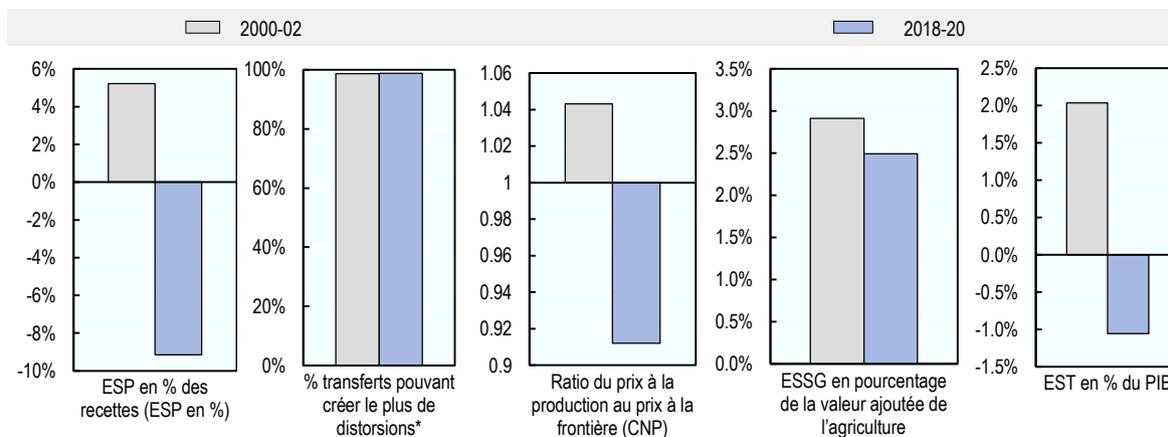
## Évaluation et recommandations

- L'intégration plus poussée du Viet Nam dans l'économie mondiale, notamment par sa participation aux accords de libre-échange tels que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste et l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Viet Nam, offre au secteur agricole des possibilités de se développer et de diversifier ses exportations et ses marchés. Toutefois, ces accords représentent aussi des défis pour les producteurs vietnamiens, comme une concurrence plus soutenue des importations découlant de la réduction des droits de douane sur les produits agroalimentaires, ou l'obligation de respecter des normes rigoureuses en matière d'hygiène alimentaire, de sécurité des aliments et de technicité sur les marchés d'exportation.
- Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la compétitivité du secteur et sa durabilité environnementale. La majeure partie des manières simples d'accroître la production (accroître la superficie agricole et utiliser davantage d'engrais) sont pleinement exploitées et les effets négatifs sur l'environnement sont de plus en plus importants. Ces conditions représentent un défi pour le Viet Nam, mais offrent aussi l'occasion au pays d'adopter de nouvelles

technologies, d'encourager la concentration des exploitations pour accroître l'échelle de production, et de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité.

- Pour améliorer l'allocation des rares ressources foncières, l'agrandissement des exploitations pourrait être encouragé, notamment plusieurs formes de coopération entre les exploitants, et les restrictions relatives au choix des cultures devraient être supprimées. De telles mesures pourraient aider les petites exploitations familiales à saisir les opportunités du marché et à participer aux chaînes de valeur.
- Pour améliorer la compétitivité et la qualité des exportations de riz du Viet Nam, des réformes pourraient consister à assouplir encore les restrictions imposées aux exportateurs de riz, notamment en libérant le prix plancher à l'exportation. Le système actuel risque de mettre fin aux exportations de riz potentiellement rentables et rend incertaines les opérations d'exportation si le prix minimum à l'exportation est susceptible de changer.
- Le faible coût de l'eau amplifie sa surexploitation et accroît la vulnérabilité du secteur agricole à la sécheresse. Si le rétablissement d'une redevance pour les services d'irrigation constitue une étape positive, une redevance fondée sur le volume consommé plutôt que sur la surface ou le type de culture, comme auparavant, encouragerait une gestion plus efficace des ressources en eau.
- Le Viet Nam s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 8 % entre 2021 et 2030 par rapport aux niveaux du scénario de référence, en utilisant les ressources nationales. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de GES des zones agricoles et rurales de 20 % tous les dix ans en mettant en œuvre des pratiques de culture et d'élevage des animaux, dont des pratiques agricoles intelligentes face au climat.

**Graphique 30.1. Viet Nam : Évolution du soutien à l'agriculture**

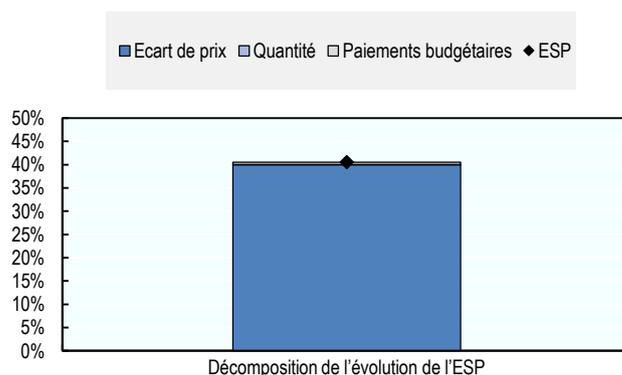


Note : \* Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.

Source : OCDE (2021), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <https://stat.link/gusfp0>

### Graphique 30.2. Viet Nam : Moteurs du changement de l'ESP, 2019 à 2020

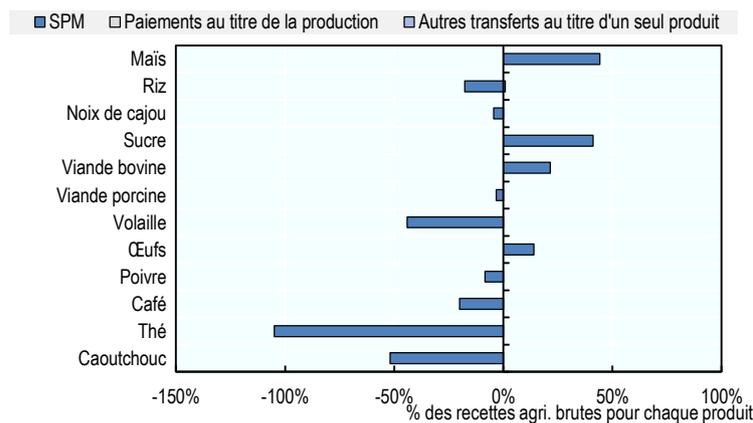


Note : La variation du prix à la production et la variation du prix à la frontière ne sont pas calculées lorsque l'écart de prix négatif se produit au niveau des produits de base pour l'année en cours ou précédente.

Source : OCDE (2021), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <https://stat.link/1s7oyv>

### Graphique 30.3. Viet Nam : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2018-20



Source : OCDE (2021), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <https://stat.link/x59rcj>

Tableau 30.1. Viet Nam : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2018-20	2018	2019	2020p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>8 570</b>	<b>38 652</b>	<b>38 550</b>	<b>38 357</b>	<b>39 047</b>
dont : part des produits SPM (%)	82.3	76.3	75.3	70.9	82.8
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>7 443</b>	<b>36 394</b>	<b>34 802</b>	<b>36 248</b>	<b>38 131</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>461</b>	<b>-3 586</b>	<b>-4 337</b>	<b>-4 027</b>	<b>-2 393</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	340	-4 097	-4 762	-4 572	-2 957
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	340	-4 097	-4 762	-4 572	-2 957
Soutien positif des prix du marché	901	1 517	1 329	1 273	1 949
Soutien négatif des prix du marché	-562	-5 614	-6 091	-5 845	-4 905
Paievements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	101	423	336	456	476
Utilisation d'intrants variables	101	422	335	456	475
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	89	90	88	88
Au titre des Recettes / du Revenu	0	2	2	2	2
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	87	88	86	86
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	21	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	21	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>5.2</b>	<b>-9.2</b>	<b>-11.1</b>	<b>-10.4</b>	<b>-6.0</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.04</b>	<b>0.91</b>	<b>0.90</b>	<b>0.90</b>	<b>0.94</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.06</b>	<b>0.92</b>	<b>0.90</b>	<b>0.91</b>	<b>0.94</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>206</b>	<b>870</b>	<b>762</b>	<b>906</b>	<b>942</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	23	96	91	94	104
Services d'inspection et de contrôle	4	3	3	3	3
Développement et entretien des infrastructures	173	723	620	762	787
Commercialisation et promotion	1	1	1	1	1
Coût du stockage public	5	46	47	45	46
Divers	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>31.2</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-549</b>	<b>340</b>	<b>1 294</b>	<b>77</b>	<b>-351</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-551	2 050	2 322	1 963	1 866
Autres transferts des consommateurs	-20	-2 082	-1 326	-2 267	-2 652
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	22	371	298	381	435
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-7.3</b>	<b>0.9</b>	<b>3.7</b>	<b>0.2</b>	<b>-0.9</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.08</b>	<b>1.00</b>	<b>0.97</b>	<b>1.01</b>	<b>1.02</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.08</b>	<b>0.99</b>	<b>0.96</b>	<b>1.00</b>	<b>1.01</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>667</b>	<b>-2 716</b>	<b>-3 575</b>	<b>-3 121</b>	<b>-1 451</b>
Transferts des consommateurs	571	31	-996	304	786
Transferts des contribuables	117	-665	-1 253	-1 158	415
Recettes budgétaires	-20	-2 082	-1 326	-2 267	-2 652
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>2.0</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.5</b>	<b>-1.2</b>	<b>-0.5</b>
<b>Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)</b>	<b>328</b>	<b>1 381</b>	<b>1 188</b>	<b>1 451</b>	<b>1 506</b>
<b>ESBT en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>1.0</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.6</b>	<b>0.6</b>
<b>Déflateur du PIB (2000-02=100)</b>	<b>100</b>	<b>399</b>	<b>396</b>	<b>403</b>	<b>..</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>15 000.33</b>	<b>23 161.93</b>	<b>23 023.21</b>	<b>23 226.28</b>	<b>23 236.30</b>

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Viet Nam sont : le riz, le caoutchouc, le café, le maïs, les noix de cajou, le sucre, le poivre, le thé, la viande bovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2021), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données),<http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>

## Référence

OCDE (2015), *Agricultural Policies in Viet Nam 2015*, OECD Food and Agricultural Reviews, Editions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264235151-en>. [1]

## Note

<sup>1</sup> Des prix indicatifs du riz paddy (coût de production plus 30 % de profit) sont définis pour chaque région et chaque saison à partir des données d'un sondage sur la production (OCDE, 2015<sub>[1]</sub>).



Extrait de :

## Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2021 Addressing the Challenges Facing Food Systems

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/2d810e01-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Viet Nam », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2021 : Addressing the Challenges Facing Food Systems*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/bc4bce2c-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.